

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Berne, le 2 février 2021

Non à une société à plusieurs vitesses sur Internet

Privatiser le passeport électronique serait une erreur fatale

La privatisation pure et simple d'une tâche publique : c'est ce que prévoit la loi sur l'e-ID soumise en votation le 7 mars prochain. La nécessité de disposer d'une identification sécurisée et fiable en ligne est avérée. Mais confier cette tâche à des entreprises orientés vers le profit n'est pas acceptable s'agissant de données officielles et sensibles. Cela ouvre la voie à la formation d'un oligopole, voire d'un monopole privé – et surtout, à une identification électronique à plusieurs vitesses, sans aucun contrôle, notamment, sur les prix pour les utilisateurs. Ce mauvais projet doit être refusé : la Confédération ne peut pas brader ainsi ses tâches les plus importantes. Il faut au contraire développer, enfin, un vrai service public numérique, transparent, sûr et accessible à tout le monde sans discrimination.

Le service public est l'un des ingrédients du succès suisse. Grâce notamment aux syndicats, il n'a pas été privatisé, contrairement à ce qui s'est passé dans presque tous les pays européens. La même logique doit prévaloir dans le monde numérique : il en va de l'égalité d'accès aux prestations fondamentales, comme le fait de pouvoir prouver son identité officielle vis-à-vis de tiers. « Tout le monde admet désormais la pénétration marchande de nos intimités par des géants commerciaux, qui accumulent et commercialisent nos données, ouvre des dangers inédits. Ce danger touche désormais la base même de nos démocraties. Dans ce contexte, privatiser notre identité numérique est une folie », affirme Pierre-Yves Maillard, président de l'USS.

Les données personnelles dont dispose l'Etat ont une immense valeur, en raison précisément de leur caractère officiel et vérifié. Confier leur utilisation et l'émission de l'équivalent du passeport en ligne à des entreprises sape la confiance nécessaire dans un tel système, et menace très concrètement l'égalité d'accès, puisque le prix des différents niveaux de sécurité n'est par exemple aucunement encadré par la loi. « L'Etat ne doit pas déléguer la numérisation aux privés. Au contraire, il doit la prendre en main lui-même, au service de l'intérêt général et non de profits privés », affirme Natascha Wey, secrétaire générale adjointe du SSP.

C'est particulièrement vrai dans le domaine de la santé, où le développement du dossier électronique du patient est en cours. Or, SwissSign Group, consortium prêt à exploiter un service d'e-ID privé en cas d'acceptation de la loi, compte en son sein plusieurs assureurs-maladie. Pour Natascha Wey, « Confier l'exploitation des identités électroniques aux assureurs-maladie accroît le risque d'abus pour des données hautement sensibles et donne un signal catastrophique. La numérisation du dossier du patient doit reposer sur des solutions d'intérêt public et sans but lucratif. Sinon, elle ne bénéficiera pas de la confiance nécessaire ».

La votation du 7 mars est d'importance stratégique. Laisser le développement des infrastructures fondamentales sur Internet au secteur privé serait une grave erreur, qui aurait pour conséquence

de renforcer les inégalités d'accès au numérique et d'ouvrir de nouvelles brèches dans la protection des données. Daniel Münger, président de syndicom, estime qu'« au contraire, il faut saisir l'opportunité de mettre en œuvre un service public identité numérique, qui réponde aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Et ainsi garder le contrôle sur une tâche fondamentale de l'Etat au lieu de la brader à des acteurs intéressés par le profit ».

De très nombreux services sont aujourd'hui déjà accessibles en ligne, la preuve que confédération, cantons et communes sont parfaitement capables d'assurer la numérisation. La Suisse peut devenir une pionnière du service public numérique. Elle dispose des moyens et des compétences nécessaires. Pour suivre ce chemin raisonnable, il faut d'abord opposer un non net et clair à la privatisation prévue.

UNION SYNDICALE SUISSE

Renseignements :

- Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, tél. 079 743 42 37
- Natascha Wey, secrétaire générale adjointe du SSP, tél. Tel. 076 386 82 80
- Daniel Münger, président du syndicat Syndicom, tél. 079 215 49 33
- Benoît Gaillard, coresponsable de la communication de l'USS, tél. 079 773 47 61

CONFERENCE DE PRESSE DU 2 FEVRIER 2021

Pierre-Yves Maillard, président de l'USS

Tout vendre et tout acheter sur le marché, même son identité ?

La réponse syndicale est non.

A la fin du siècle passé, au moment où les lois de libéralisation du marché de la poste et des télécommunications sont entrées en vigueur, une immense affiche publicitaire a été diffusée dans toutes les régions de Suisse par les nouveaux opérateurs privés de télécommunication. Elle montrait trois ou quatre images de la même autoroute et présentait ce fier slogan : « fin du télécommunisme ».

Cette publicité disait tout de la grande escroquerie intellectuelle que le projet néolibéral mettait en œuvre pour éliminer l'idée même de service public et qui continue avec ce projet d'identité électronique privatisée.

D'abord évidemment, il y avait l'assimilation entre service public et communisme. Que nos services publics suisses aient été développés par des gouvernements bourgeois, dans un régime démocratique, qui plus est de démocratie directe, ne perturbait pas cette opération de propagande.

L'histoire de notre pays, qui n'est sûrement pas communiste, montre que c'est grâce à la logique du monopole confié à une entreprise publique et placée sous contrôle démocratique que la modernisation et l'égalité des chances se sont développées. Education, électricité, téléphone, transports publics, accès à la santé, ces ressources décisives pour l'émancipation et le progrès ont pu être diffusés partout et pour tous, avec des coûts d'investissement et de fonctionnement maîtrisés et supportables, grâce à cette logique. Elle comprenait quelque chose d'irremplaçable et qui manquait justement au communisme : la démocratie, à savoir la liberté pour le public, les associations et les médias de dire ce qui ne va pas et l'existence d'autorités démocratiquement légitimées pour exercer un contrôle. Ce n'est pas une petite différence.

Ensuite, on voulait imposer l'idée que la liberté de choix entre opérateurs était forcément un progrès et devait s'imposer partout, même jusqu'à l'absurde. Dans ce sens, l'affiche était caricaturale. En illustrant la liberté de choix d'un opérateur téléphonique par la liberté de choisir entre quatre autoroutes identiques, elle montrait pourtant le ridicule de cette liberté de choix introduite dans tous les secteurs. Si quelqu'un venait proposer que pour faire les 100 kilomètres entre Berne et Zurich, il faudrait avoir le choix entre quatre autoroutes concurrentes pour que l'émulation et la concurrence améliorent la qualité du bitume et des panneaux de signalisation, tout le monde trouverait cela, à juste titre, délirant. C'est pourtant ce qu'on a fait en imposant par la loi une concurrence entre les réseaux de téléphonie mobile. Et c'est ce qu'on fait encore en créant un marché

profitable pour la création d'une infrastructure et de services numériques d'identification électronique.

En ce début des années 20 du troisième millénaire, où de gigantesques monopoles multinationaux privés accumulent et commercialisent des données intimes sur chacun d'entre nous, les anciens et modestes monopoles publics contrôlés démocratiquement paraissent a posteriori comme un horizon de liberté et de sobriété souhaitable. De même, la logique de concurrence et de profit imposée à la santé paraît bien inefficace quand survient une pandémie qui met en évidence combien la coopération, l'égalité d'accès et le désintéressement de la recherche sont des valeurs précieuses, aussi pour une économie prospère.

Le temps du service public est revenu. Il prend la forme d'une idée neuve à réhabiliter et à refonder, dans le respect de ses principes fondamentaux, qui sont aussi ceux d'une société humaine et juste.

C'est particulièrement vrai désormais dans le domaine dit numérique ou virtuel. Désormais, même les plus friands de technologies parmi nos concitoyens ont compris que la pénétration marchande de nos intimités par des géants commerciaux ouvrait des dangers inédits. Ce danger touche désormais la base même de nos démocraties. Ce sont désormais des multinationales qui dominent l'espace du débat et qui décident qui peut parler et quels sont les messages admissibles, alors que la haine anonyme et les infractions légales sur internet restent massives et tolérées par ces géants.

La privatisation de l'identification officielle des personnes et un pas de plus dans cette dérive folle. Pour se convaincre de la déraison de ce pas, il suffit de se demander ce que le peuple dirait si on lui proposait de céder à Aldi ou à Amazon l'émission, la fabrication, le commerce et la gestion de nos passeports à croix blanche.

A la fin du siècle passé, les syndicats ont été à la pointe de la défense du service public. Les votations populaires cantonales et fédérales que nous avons provoquées dans cette lutte ont presque toujours été couronnées de succès. Et ces victoires ont permis à notre pays de ne pas faire toutes les erreurs que de nombreuses régions du monde déplorent aujourd'hui. Notre pays n'a pas souffert de cette bonne défense du service public, au contraire. La votation du 7 mars sur la privatisation de notre identité électronique est l'occasion de montrer l'attachement du peuple suisse à fixer des limites claires à ce qui est à vendre sur un marché et ce qui ne peut pas l'être.

Zurich, le 2 février 2021

Conférence de presse – Texte de l'intervention de Natascha Wey

Non à la privatisation de tâches régaliennes, Non à l'accès aux données sur la santé pour les privés, Non à l'e-ID.

Les tâches régaliennes doivent être exécutées par les pouvoirs publics. Or l'émission d'un passeport ou d'une e-ID (identification numérique ou passeport numérique suisse) fait partie des tâches souveraines que l'Etat n'a pas le droit de déléguer ou de privatiser. Le Syndicat suisse des services publics (SSP) rejette le projet concernant l'e-ID, entre autres, parce qu'il a des conséquences imprévisibles pour le secteur de la santé, par exemple en lien avec le dossier électronique du patient (DEP).

Pour le SSP, il est clair que l'intérêt collectif distingue les tâches publiques des tâches privées. L'Etat et les services publics doivent être présents partout où l'exigent les besoins de la société ou l'intérêt général. Le SSP défend le principe selon lequel seuls des organes de l'Etat peuvent assumer des tâches régaliennes. L'émission d'une carte d'identité ou d'un passeport est une tâche souveraine. Toute indépendance juridique des organismes d'Etat ayant des tâches souveraines doit être exclue par principe. Cette position du SSP a été confirmée par plusieurs Congrès de notre syndicat par le passé.

Disons-le d'emblée: le Non du SSP au projet de loi actuel sur l'e-ID (LSIE) n'est pas un rejet fondamental de l'idée d'une e-ID. Bien souvent, on reproche aux syndicats d'adopter une position conservatrice et de passer à côté de ce qui deviendra la réalité du futur. Or notre position est tout le contraire: nous voulons que l'Etat avance dans la numérisation et qu'il la prenne en main. Un système de prestations de services central et des services publics facilement accessibles correspondent tout à fait à nos objectifs. C'est pourquoi ne nous mettons aucunement en doute la nécessité actuelle de disposer d'une identité numérique. Cette remarque s'applique d'ailleurs aussi au dossier électronique du patient (DEP), un sujet sur lequel nous reviendrons dans un moment.

La production d'un moyen d'identification est néanmoins une question de confiance. Les citoyen-e-s confient à l'Etat la chose la plus sensible de toutes: les données sur leur identité. Ces données doivent être sûres et ne pas servir à réaliser des profits. De plus, elles doivent être traitées avec le plus grand soin possible. Cela signifie que ces données ne doivent pas tomber entre de mauvaises mains, même involontairement. Le consortium «Swiss Sign Group», auquel appartiennent différentes grandes entreprises telles que Swiss Life, UBS, AXA, Swica ou CSS avec leurs intérêts de groupe respectifs, et qui est dans les starting-blocks pour réaliser l'émission des e-ID, est particulièrement mal adapté pour remplir cette tâche.

Du point de vue du SSP, la représentation des caisses maladie au sein du consortium «Swiss Sign Group» est également problématique pour une autre raison. Il sera nécessaire de disposer d'une e-ID pour pouvoir s'inscrire dans le cadre du dossier électronique du patient (DEP). Là encore, nous ne sommes pas opposés à l'introduction d'un dossier électronique du patient. Beaucoup d'aspects du système de la santé sont discutés sous l'angle de la hausse des coûts ou de la forte pression des coûts. Si un DEP conduit à un système de soins de santé de meilleure qualité, plus léger et plus efficace ainsi qu'à une meilleure coordination, – et c'est ce que nous pensons –, alors cette évolution est dans notre intérêt. Par exemple, personne ne se fera prendre les mêmes valeurs sanguines trois fois de suite – par le médecin de famille, par le spécialiste, par l'hôpital – simplement parce qu'il est trop fastidieux de les rechercher dans le flot de papier du «dossier analogique du patient». Mais le dossier électronique du patient est malheureusement un bon exemple d'une mauvaise approche: le DEP a été partiellement privatisé et son introduction concrète a pris du retard depuis des années.

Le principe suivant s'applique également au DEP: les données sur la santé sont hautement sensibles et ne doivent pas tomber en de mauvaises mains. Et elles ne doivent certainement pas non plus être placées uniquement à la portée des assureurs maladie. Le «Swiss Sign Group» a cependant été conçu d'une manière qui, malgré les dispositions de protection légales, rend la mise en œuvre d'une séparation des données efficace quasiment impossible dans la pratique. Les risques d'abus sont énormes, qu'il s'agisse d'abus arbitraires ou involontaires. Il convient de protéger les données sur la santé ainsi que les rapports de sortie d'opération. Pour ces raisons, nous nous opposons à l'introduction d'une e-ID conçue de cette manière, car elle aurait des conséquences directes sur le secteur de la santé.

Faisons donc de l'e-ID un succès obtenu par les services publics numériques – mais pour cela, il faut d'abord dire Non à ce projet de LSIE.

Natascha Wey, secrétaire générale adjointe SSP, natascha.vey@vpod-ssp.ch,
Mobile 076 386 82 80

**Conférence du presse du syndicat syndicom, du Syndicat des services publics (SSP) et de
l'Union syndicale suisse du 2 février 2021
«Privatisation de l'identité électronique»**

Intervention de Daniel Münger, président de syndicom

Seul le discours prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs les journalistes,

La nouvelle loi sur l'e-ID vise un changement de système décisif: les entreprises privées devront délivrer à l'avenir le passeport suisse numérique (e-ID) et administrer des données privées sensibles. Ceci a donc non seulement un impact grave sur le traitement futur des données, mais aussi sur l'avenir du service public suisse et, partant, sur le rôle que la Confédération et les entreprises proches de l'Etat joueront dans le contexte de la transformation numérique en progression.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont jusqu'à présent omis d'ébaucher des services publics digitaux adaptés à la transformation numérique, et aussi d'en créer. Aujourd'hui, nous assistons avant tout à un démantèlement du service public. Via des fermetures de guichets, des mises à l'arrêt d'imprimeries et de médias imprimés ou dans le secteur de la télécommunication. Quasiment aucune alternative de remplacement digne de ce nom n'est proposée pour ces services mis à mal et il devient évident que la stratégie du Conseil fédéral et des entreprises laisse à désirer. Elle est motivée par des considérations de politique financière indigne d'un service public de qualité.

Fossé digital dû à des omissions

Si le Conseil fédéral et le Parlement persistent à négliger de façonner et d'accompagner la transformation numérique de façon appropriée, ils laissent principalement à des entreprises privées nationales et étrangères le soin de la concevoir. Ce faisant, ils en excluent la société. C'est inacceptable. Car cette politique entraîne à la longue un fossé numérique de la société, accentue la mise à l'écart imminente des zones rurales, menace les petites et moyennes entreprises, compromet de nombreuses opportunités numériques et constitue une atteinte à la protection des données, aux droits démocratiques fondamentaux et aux acquis sociaux élémentaires. Si la Confédération renonce à sa

responsabilité au profit d'entreprises privées aussi en matière d'e-ID, le fossé numérique et, par conséquent, social ne manquera pas de se creuser encore davantage. Car pour poursuivre le développement du service public, mais aussi pour éviter de soumettre des données sensibles au principe de maximisation des profits, la Confédération doit émettre l'e-ID, tout comme les pièces d'identité analogiques.

Commercialisation des données

Cela ne suffit pas que la Confédération dispose d'une possibilité de contrôle minimale pour le traitement des données sensibles de citoyennes et citoyens dans la mise en œuvre de cette loi. Car si cette tâche est confiée une seule fois au secteur privé, elle risque ensuite d'être soumise au monopole de quelques entreprises. Les mécanismes de contrôle de la Confédération sont une farce. Car chaque utilisation de l'e-ID est enregistrée dans une banque de données centrale auprès des entreprises. Et cela ouvre la porte aux abus de données. Le danger que cette tâche relevant initialement de la souveraineté étatique soit confiée à des entreprises n'est pas amoindri par le fait que l'e-ID doive être facultative. Car si la Suisse souhaite rester en phase avec l'évolution du monde numérique aussi dans le domaine de l'administration publique, l'élaboration de la loi sur l'e-ID est essentielle. A l'avenir, l'e-ID sera utilisée en fin de compte pour les données électroniques relatives à la santé, pour les votations et les déclarations d'impôt. Or, précisément dans le domaine de la santé, toute tentative de commercialiser le dossier électronique de santé s'est déjà heurtée à un net refus de la population. La loi sur l'e-ID doit aussi en tenir compte.

L'e-ID, une opportunité pour le service public numérique

Le passeport numérique suisse peut présenter une opportunité pour la Suisse. Mais il ne l'est que si les entreprises proches de l'Etat assument cette tâche publique conjointement avec la Confédération, en sa qualité de propriétaire, et renforcent ainsi le service public.

En tant que syndicat du service public, syndicom exige donc de stopper le démantèlement unilatéral, la dérégulation aveugle, ainsi que les privatisations et les externalisations de services publics. Ce vote pose des jalons pour l'avenir du service public numérique. C'est pourquoi le syndicat syndicom recommande un Non clair à cette loi et un Oui à un service public solide.

Je vous remercie de votre attention.